

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Accord de libre-échange avec la Chine

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Burgos, Elie
Hulliger, Caroline
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien

Citations préféré

Burgos, Elie; Hulliger, Caroline; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Accord de libre-échange avec la Chine, 2005 – 2014*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.
www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 26.06.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec des organisations internationales	1
Relations avec d'autres Etats	1

Abréviations

EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
NGO	Nichtregierungsorganisation
EVD	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung

AELE	Association européenne de libre-échange
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
ONG	Organisation non gouvernementale
DFE	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche

Chronique générale

Politique étrangère

Relations avec des organisations internationales

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 16.07.2005
ELIE BURGOS

En **visite en Chine** au mois de juillet, Joseph Deiss a formulé une demande au nom de l'AELE, afin d'ouvrir des **discussions exploratoires pour un éventuel accord de libre-échange**.¹

Relations avec d'autres Etats

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 01.12.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Lors de la présence d'une forte délégation chinoise en Europe en début d'année, la République populaire de Chine et la Confédération ont multiplié les rencontres en vue d'une négociation sur un **accord de libre-échange**. Ainsi, en février, le ministre chinois du Commerce, Chen Denming, a rencontré la cheffe du DFE, Doris Leuthard, afin de signer un mémorandum visant à intensifier la collaboration dans le domaine des technologies de l'environnement et en décembre, un groupe de travail commun aux deux pays a débuté une étude de faisabilité sur un accord de libre-échange. La Chine était alors la quatrième destination des exportations suisses.²

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 10.12.2013
EMILIA PASQUIER

Lors de son voyage en Chine, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a signé un **accord de libre-échange** avec la Chine. La signature de cet accord a fait couler beaucoup d'encre dans la presse helvétique. Dès la publication du contenu de l'accord en juillet, les ONG ont critiqué l'absence de référence aux droits humains. D'un point de vue économique, l'accord permettra surtout une diminution des droits de douane et une meilleure protection de la propriété intellectuelle. Malgré sa large acceptation au Conseil national (120 voix contre 46 et 16 abstentions), la gauche, par la voie d'une minorité Sommaruga (ps, GE), s'est opposée à la ratification sans la garantie d'une clause sur le respect des droits de l'homme. Cette demande n'ayant pas trouvé de majorité au parlement, la gauche a ensuite déposé deux nouvelles propositions de minorité. La première déposée par Jacqueline Fehr (ps, ZH) a demandé que soient rajoutés les termes suivants : « Le Conseil fédéral soutient l'acquisition d'informations et la transparence en ce qui concerne les conditions de travail et la protection de l'environnement chez les producteurs et les fournisseurs ». Bien que cette proposition ait aussi reçu le soutien des vert'libéraux, elle n'a pas réussi à créer une majorité. La deuxième proposition émanant de Claudia Friedl (ps, SG) a exigé que « Le Conseil fédéral charge la Division Sécurité humaine, la Direction du travail et l'Office fédéral de l'environnement de surveiller l'exécution des dispositions sur les droits de l'homme et sur les questions du travail et de l'environnement liées au commerce » n'a pas non plus trouvé de soutien suffisant. En dernier recours, la conseillère nationale Fehr (ps, ZH) a proposé à la chambre de soumettre cet accord au peuple par voie de referendum obligatoire. Les parlementaires bourgeois se sont opposés à cette nouvelle proposition en la qualifiant d'anticonstitutionnelle et en faisant référence au refus populaire de l'initiative de l'ASIN « La parole au peuple ! » votée en 2012. Après le « oui » du Conseil national, le Conseil des Etats devra encore se prononcer. Si ce dernier s'aligne sur la décision du Conseil national, la Suisse deviendrait le premier pays européen à conclure un tel accord avec la grande puissance asiatique. Notons également que l'accord contient une clause de renégociation qui permettra aux deux parties de modifier l'accord à un rythme biennuel. Cet accord de libre-échange a également été mis en lien avec la **visite du Dalaï-Lama** en avril. La presse a supposé que ledit accord était certainement une des raisons qui a poussé le Conseil fédéral à ne pas accueillir en personne le Dalaï-Lama. Au final, le leader tibétain a été reçu par la présidente du Conseil national Maya Graf (verts, BL) dans les locaux du parlement.³

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 02.03.2014
CAROLINE HULLIGER

Après que le Conseil national ait donné son accord lors de la session d'hiver 2013, cela a été au tour du Conseil des Etats de débattre sur l'**accord de libre-échange (ALE) entre la Suisse et la Chine** lors de la session de printemps 2014. La CPE-CE avait auparavant voté en faveur d'un accord bilatéral avec le troisième plus important partenaire économique de la Suisse par 7 voix et 5 abstentions en mentionnant que cet accord allait avoir des effets positifs sur l'économie helvétique. Une minorité au sein de la commission avait proposé le renvoi du projet au Conseil fédéral, demandant la garantie

d'une clause sur le respect des droits de l'homme, comme cela avait été réclamé par la minorité Sommaruga (ps, GE) lors des débats au Conseil national. Toutefois, cette proposition a été rejetée par 6 voix contre 2 et 4 abstentions.

Le 20 mars 2014, le Conseil des Etats a également approuvé l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine par 25 voix contre 3 et 11 abstentions. La demande de Recordon (verts, VD) de renvoyer le projet au Conseil fédéral pour cause de lacunes concernant le respect des droits de l'homme n'a pas abouti. La majorité a également repoussé la proposition Levrat (ps, FR), demandant le renvoi du projet à la CPE-CE. Christian Levrat avait émis des doutes envers la compatibilité de cet accord et la votation du 9 février sur l'immigration de masse.

Le Conseil des Etats a voté à l'instar du National contre la soumission au référendum facultatif. C'est donc ainsi que l'accord bilatéral de libre-échange entre la Suisse et la Chine est entré en vigueur le 1 juillet 2014. En ce qui concerne les impacts positifs sur l'économie suisse, il est encore trop tôt pour se prononcer. Mais un fort intérêt de la part des PME a pu être observé, comme le dit Christian Etter, négociateur en chef du SECO. En effet, cet accord leur permet de faire des économies sur les droits de douane et les place dans une position avantageuse face à la concurrence internationale.⁴

1) LT, 16.7.05.

2) TG, 27.2.09; LT, 1.12.09.

3) FF, 2013, p. 7325ss.; BO CN, 2013, p. 2067ss.; Communiqué du DEFR du 4.7.13; NZZ, 17.4.14; Lib, 16.7. et 11.12.13.

4) BO CE 2014, p. 348-362; LeTemps_20141218_ALE.pdf; Message ALE_20150903.pdf; Recueil officiel du droit fédéral; NZZ, TA, 2.7.14; LZ, 12.11.14